

DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

MAIRIE DE SAVIGNÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 FÉVRIER 2021**

N° 2021 / 0203

Effectif légal : 15

Nombre de présents : 12

Votes : Pour : 14 Contre : 0

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de votants : 14

Abstentions : 0

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAVIGNÉ, légalement convoqué le 19 février 2021, s'est réuni dans la salle de la Mairie en séance publique limitée à douze personnes, en application de l'article 10 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020, sous la présidence de Monsieur Jacques AUGRIS, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM. Jacques AUGRIS, Ginette BOUYER, Serge GRIMAUD, Nadine NEAUX, Michelle CAILLAUD, Marie-Hélène THÉNAUD, Avelino RODRIGUES, Didier MEZIL, Guillaume LANCEREAU, Anthony ARLOT, Suzie PORTEJOIE, Joël COULAIS

Étaient absents excusés : M. Mickaël COLIN, Mme Maryvonne DELAGRANGE

Était absente : Mme Céline ROUSSEAU

Pouvoirs : M. Mickaël COLIN à M. Guillaume LANCEREAU, Mme Maryvonne DELAGRANGE à M. Joël COULAIS

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Mme Suzie PORTEJOIE a été élue secrétaire de séance.

TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Monsieur le Maire donne lecture des tarifs de location des salles communales de l'année dernière et propose au Conseil Municipal de reconduire ces tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- ☞ de reconduire les tarifs en vigueur tels qu'annexés à la présente délibération, pour toutes les conventions de locations signées, à compter du 1^{er} mars 2021.
- ☞ De procéder à des modifications à la fiche des TARIFS EN CAS DE PERTE OU DE CASSE, AJOUTS DE TARIFS : Bac 60 L (verre) 90 € - Bac noir 45 L 60 € - Bac jaune 45 L 60 €.

Fait et délibéré à SAVIGNÉ, le 25 février 2021

Rendu exécutoire après envoi en Préfecture
et affichage

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jacques AUGRIS



AR PREFECTURE

086-218602555-20210225-DEL2021_0203-DE
Regu le 26/02/2021

TARIFS DE LOCATION DE SALLES AVEC TABLES ET CHAISES A COMPTER DU 1ER MARS 2021

	SALLE POLYVALENTE				PETITE SALLE			
	HABITANTS DE LA COMMUNE	HABITANTS HORS COMMUNE	ASSOCIATIONS LOCALES	ASSOCIATIONS EXTERIEURES	HABITANTS DE LA COMMUNE	HABITANTS HORS COMMUNE	ASSOCIATIONS LOCALES	ASSOCIATIONS EXTERIEURES
Vin d'honneur (verres à pied compris) ou réunion	68	109	57	99	39	70	Gratuit	60
Salle 1 journée	88	119	Gratuit	109	60	91	Gratuit	70
Salle 2 jours ou banquet	109	223	99	140	80	111	70	91
OPTIONS								
Cuisine + vaisselle et lave-vaisselle pour maxi 250 personnes	0,72 / pers.	0,83 / pers.	Gratuit	0,72/pers.	0,72 / pers.	0,83 / pers.	Gratuit	0,72/pers.
Parquet et/ou podium installation	6	6	Gratuit	6	X	X	X	X
Sono	21	31	Gratuit	21	X	X	X	X
Forfait ménage	83	83	83	83	31	31	31	31
Chauffage du 15 octobre au 15 mai sous réserve de modification en cas d'aléa climatique par jour	30	30	Gratuit	30	12	12	Gratuit	12
CAUTION								
Salle	150 + 30	150 + 30	150	150	150 + 30	150 + 30	150	150
Sono	700	700	700	700	700	700	700	700
Sono portable			1000				1000	

Location 1 journée : loto, belote, expo, tout ce qui est de jour

Location 2 jours ou banquet : samedi soir, jour férié, mariage, ...

AFIN DE VALIDER VOTRE RÉSERVATION, LORS DE LA REMISE DU CONTRAT, IL VOUS SERA DEMANDÉ UNE SOMME ÉQUIVALENTE AU MONTANT DE LA CAUTION. (30 € à la réservation + 150 € à la remise des clés)

En cas d'annulation, voir article 6 du règlement intérieur "location des salles de Savigné".

EN CAS DE CASSE DE VAISSELLE :

Voir tarif sur fiche inventaire

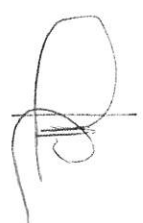
Vu pour être annexé à la délibération n° 2021/0203 en date du 25 février 2021

Le Maire,

Jacques AUGRIS

AR PREFECTURE

086-218602555-20210225-DEL2021_0203-DE
Recu le 26/02/2021




FICHE TARIFS EN CAS DE PERTE OU DE CASSE

ARTICLES	PRIX EN CAS DE CASSE OU DE PERTE	ARTICLES	PRIX EN CAS DE CASSE OU DE PERTE
Chaise	30	Saladier	7
Table	100	Louche	5
Cuillère à café	1	Plat à poisson	10
Cuillère à soupe	1	Plat à sauce	10
Couteau	1	Plat à viande	10
Fourchette	1	Plat pour le four	10
Assiette plate	3	Plateau	5
Assiette creuse	3	Faitout	15
Assiette à dessert	3	Bassine aluminium	15
Verre à eau	1.5	Bassine plastique	7
Verre à vin	1.5	Couvert à salade	3
Verre à champagne	1.5	Cuillère à sauce	5
Verre à digestif	1.5	Corbeille à pain	5
Tasse	3	Écumoire	5
Passoire à manche	5	Coupe à fruit	15
Casserole	15	Bouilloire électrique	50
Essoreuse à salade	10	Coupe-pain	50
Micro-ondes	150	Planche à découper	30
Malette hôtelière 18 pièces	130	Décapsuleur pro	1
Couteau à pain	11	Bac 60 L (verre)	90
Tire bouchons à levier	5	Bac noir 45 L	60
Pichet	6	Bac jaune 45 L	60

Vu pour être annexé à la délibération n° 2021/0203 en date du 25 février 2021

Le Maire,
Jacques AUGRIS

AR PREFECTURE

086-218602555-20210225-DEL2021_0203-DE
Regu le 26/02/2021

